

Bibliographie

- BAISTROCCHI E. (ed.), *A Global Analysis of Tax Treaty Disputes*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, xciv + 1588 p. 329
- BEHAM M. P., *State Interest and the Sources of International Law. Doctrine, Morality, and Non-Treaty Law*, Abingdon, New York, Routledge, 2018, XXVI, 226 p. 330
- BLAIR R. D. et SOKOLL D., *The Cambridge Handbook of Antitrust, Intellectual Property, and High Tech*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, xviii + 518 p. 333
- DEPREZ C., *La Cour pénale internationale à l'épreuve du droit à la liberté*, Limal, Anthemis, 2017, 378 p. 336

aperçu de la situation de chaque pays. D'aucuns pourraient toutefois regretter que des pays n'ayant pas produit de litiges en matière de CPDI (Arabie saoudite) ou très peu (Ouganda) aient été inclus dans l'analyse, alors que des pays bien plus productifs aient été exclus (l'Espagne, la Belgique ou le Luxembourg notamment).

La deuxième partie propose un classement des 1 620 litiges couverts par l'analyse pays par pays, ce qui est impressionnant et fait de cet ouvrage l'ouvrage de référence en matière de litiges portant sur l'application des CPDI. Les articles des CPDI sont divisés en trois sections ; (i) définitions (résident, taxes couvertes, établissements stables, etc.), (ii) règles matérielles de répartition du pouvoir d'imposition et enfin, (iii) règles de procédure. Au sein de chacune de ces sections, des sous-sections sont créées devant *in fine* permettre d'identifier les tendances principales en matière de règlement des différends. Par exemple, en ce qui concerne l'usage impropre des CPDI, l'auteur les rattache à la section 1 (définition) pour en faire une sous-section autonome (usage impropre des CPDI) et y rattacher 26 cas de jurisprudence (notamment *Treaty Shopping*, règles CFC et bénéficiaire effectif). L'ouvrage s'accompagne d'une base de données accessible en ligne gratuitement sous la forme d'un tableau Excel classifiant chaque cas analysé⁽¹⁾.

Évidemment, une telle classification n'a d'intérêt que pour l'usage qui peut en être fait. Sur la base de la simple analyse statistique, il n'est, par exemple, pas possible de comprendre pourquoi l'article 13 de la CPDI conclue entre la Belgique et la Corée du Sud (taxation des plus-values) est un des articles ayant fait l'objet de plus de litiges sur un plan global. L'analyse pays par pays relative à la Corée du Sud n'en parle pas. Invitation est donc faite au chercheur de travailler cette source — indispensable — pour en extraire la substance essentielle.

M. POSSOZ

M. P. BEHAM, *State Interest and the Sources of International Law. Doctrine, Morality, and Non-Treaty Law*, Abingdon, New York, Routledge, 2018, XXVI, 226 p.

La préface du professeur Karl Zemanek, selon laquelle Markus P. Beham